

CHATENAY

DOCUMENT D'INFORMATION

COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS



Tél. 04 74 61 71 03
Fax 04 74 61 74 16

CHÂTENAY, le 5 juin 2009

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
(D.I.C.R.I.M)**

Chers concitoyens,

Conformément à la législation en vigueur, je porte à votre connaissance l'existence d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (en abrégé D.I.C.R.I.M) destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques qui la concerne, la mise en œuvre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un sinistre.

Ce document de 18 pages est consultable sans frais en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci et je vous invite à venir le consulter et ne pas hésiter à demander des précisions sur tel ou tel point lors de votre consultation.

L'anticipation et la prévision avec des consignes claires et précises permettent en effet une meilleure réactivité face à l'adversité et atténuent ainsi les conséquences d'un sinistre.

Le maire,

Denis di MARINO

Le mot du Maire

 **ANNUAIRE UTILE :**

Mairie de Châtenay :	04.74.61.71.03
➔ Pompiers URGENCE :	18 OU 112
➔ Samu	15
➔ Centre anti-poison de Lyon :	04.72.11.69.11
➔ Gendarmerie	17 ou 04.74.61.70.08 (de Chalamont)
➔ Préfecture de BOURG EN BRESSE :	04.74.32.30.00

 **Médecins les plus proches (Chalamont)**

➔ Dr. BERAUD	04.74.46.94.27
➔ Dr. BONO	04.74.61.79.94
➔ Dr. MOSNIER	04.74.61.73.53

➔ Météo France à CHATEAU GAILLARD	04.74.46.15.20
➔ EDF BOURG EN BRESSE	0810.333.001
➔ GRT GAZ LYON	04.78.65.59.90
➔ GDF	0810.433.00
➔ TOTAL RAFFINAGE MARKETING	04.72.09.50.50
(pipeline jaune : gaz naturel – pipeline blanc : éthylène)	

 **Sites Internet :**

➔ Carte de vigilance et prévision :	http : //www.meteo.fr
➔ Trafic et conditions de circulation :	http://bison-fute.equipement.gouv.fr
➔ Informations sur les crues :	http : //rdbrme.com/hydroreel2

La radio est une source importante d'informations. Il est donc nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toute circonstance :

➔ France Inter : 91,3 Mhz	de BOURG : 99,8 Mhz
➔ France Info : 105,4 Mhz	de BOURG : 103,4 Mhz

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 3 grandes familles :

- les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- Les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes ...) non traités dans ce dossier.

L'alerte Météorologique : Quel danger fera-t-il demain ?

Le territoire métropolitain est soumis à des évènements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenue de ces phénomènes dans les 24 heures.

Pour cela Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

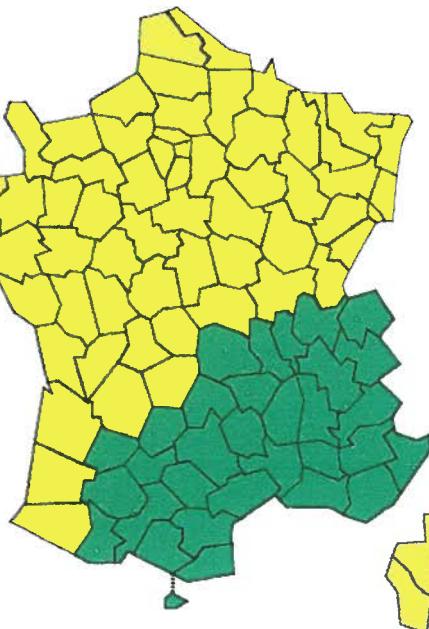
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



 La vigilance pluie-Inondation est élaborée avec la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables



 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

*Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :
jaune : phénomène sensible,
vert : phénomène habituels,
orange : phénomène dangereux,
rouge : phénomène dangereux et exceptionnel*

LES SEISMES

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Par quoi se caractérise-t-il ?

Un séisme est caractérisé par :

Son foyer : c'est le point de départ séisme.

Sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée, c'est-à-dire la puissance de séisme. L'échelle de Richter définit cette mesure.

Son intensité : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer, elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu. Plusieurs échelles d'intensité ont été définies. Une des plus utilisées est l'échelle MSK créée en 1964. Depuis janvier 1997, la France utilise une nouvelle échelle adoptée par les pays européens, EMS 92 ;

La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

La faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

Les risques de séisme dans le département :

Zone 0 : sismicité négligeable

Zone 1a : sismicité très faible,

Zone 1b : sismicité faible

Zone II : sismicité moyenne

Zone III : sismicité forte.

Le département de l'AIN est concerné par les zones 0, 1a et 1b.

Echelle d'équivalence

Intensité Echelle EMS 92	Secousse	Effets de la secousse	Magnitude Echelle Richter
I	Imperceptible	La secousse n'est pas perçue par les personnes.	1,5
II	A peine ressentie	Les vibrations ne sont ressenties que par quelques individus au repos dans leur habitation.	
III	Faible	L'intensité de la secousse est faible et n'est ressentie que par quelques personnes à l'intérieur des constructions. Des observateurs attentifs notent un léger balancement des objets suspendus ou des lustres.	2,5
IV	Ressentie par beaucoup	Le séisme est ressenti à l'intérieur des constructions par beaucoup de personnes, mais très peu le perçoivent à l'extérieur. Certains dormeurs sont réveillés. La population n'est pas effrayée par l'amplitude de la vibration. Les fenêtres, les portes et les assiettes tremblent. Les objets suspendus se balancent.	3,5
V	Forte	Le séisme est ressenti à l'intérieur des constructions par de nombreuses personnes et par quelques personnes à l'extérieur. De nombreux dormeurs s'éveillent, quelques-uns sortent en courant. Les constructions sont agitées d'un tremblement général. Les objets suspendus sont animés d'un large balancement. Les assiettes et les verres se choquent. La secousse est forte. Le mobilier lourd tombe. Les portes et fenêtres ouvertes battent avec violence ou claquent.	
VI	Légers dommages	Le séisme est ressenti par la plupart des personnes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. De nombreuses personnes sont effrayées et se précipitent vers l'extérieur. Les objets de petite taille tombent. De légers dommages sur la plupart des constructions ordinaires apparaissent : fissurations des plâtres, chutes de petits débris de plâtres.	4,5
VII	Dommages significatifs	La plupart des personnes sont effrayées et se précipitent dehors. Le mobilier est renversé et les objets suspendus tombent en grand nombre. Beaucoup de bâtiments ordinaires sont modérément endommagés : fissurations des murs, chutes de parties de cheminées.	5,5
VIII	Dommages importants	Dans certains cas, le mobilier se renverse. Les constructions subissent des dommages : chutes de cheminées, lésions larges et profondes dans les murs, effondrements partiels éventuels.	6
IX	Destructive	Les monuments et les statues se déplacent ou tournent sur eux-mêmes. Beaucoup de bâtiments s'effondrent en partie, quelques-uns entièrement.	
X	Très destructive	Beaucoup de constructions s'effondrent.	7
XI	Dévastatrice	La plupart des constructions s'effondrent.	8
XII	Catastrophique	Pratiquement toutes les structures au-dessus et au-dessous du sol sont gravement endommagées ou détruites.	8,8

Tremblements de terre en France

La France métropolitaine est un pays dont la sismicité est considérée comme modérée. Les séismes y sont essentiellement superficiels, leur foyer se situant à moins de 256 km dans la croûte terrestre. Ils résultent du rapprochement lent entre les plaques africaines et la plaque eurasienne et sont distribués le long des zones à failles et glissements souvent anciens. Le fichier de la macrosismicité de la France (fichier SIRENE : BRGM-Risque et Génie Sismique, LDG-CEA (catalogue micro-sismicité, EDF) recense plus de 5 000 tremblements de terre ressentis au cours des dix derniers siècles, dont presque tous les séismes destructeurs depuis le XIV^e siècle. Il comporte 22 séismes d'intensité épicentrale, sur le territoire français, supérieure ou égale à 7, soit en moyenne 4 par siècle. En France, on dénombre en moyenne chaque année une vingtaine de séismes de magnitude supérieure à 3,5 alors que plusieurs milliers sont ressentis dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

Les plus anciens séismes mortels en France se sont produits en^[12] :

- [1227](#) : Aix-en-Provence et Lambesc (intensité 10 : 5 000 morts)
- [1248](#) : Maurienne (9 000 morts)
- [1556](#) : Comté de Nice (intensité 9-10 : 150 morts)
- [1564](#) : Roquebillière, Comté de Nice (intensité 8 : 500 morts)

Les plus récents séismes en France se sont produits les :

- [11 juin 1909](#) : [tremblement de terre](#) (M=6,2) le plus meurtrier qu'aït connu la France au [XX^e siècle](#) (46 victimes) en [Provence](#) qui provoqua des destructions dans les villes de [Salon-de-Provence](#), [Vernègues](#), [Lambesc](#), [Saint-Cannat](#) et [Rognes](#)
- [13 août 1967](#) : le village d'[Arette](#) ([Pyrénées-Atlantiques](#)) est détruit à 80 % par un séisme qui tua une personne.
- [22 février 2003](#) : [Baccarat](#)
- [23 février 2004](#) : [Baume-les-Dames](#) 5,1 sur l'[échelle de Richter](#) occasionnant une rupture des réseaux électriques et téléphoniques.
- [29 novembre 2007](#) : [Le Robert](#) fut touché par un séisme d'une magnitude de 7,4 sur l'[échelle de Richter](#) qui a secoué la [Martinique](#).

Les consignes de sécurité :

Si vous faites construire, quelques éléments peuvent vous permettre de vérifier la prise en compte de certaines normes parasismiques.

L'EMPLACEMENT : éviter les implantations trop proches des zones à risque « chutes de pierres » et « glissements de terrain »

LA FORME DU BATIMENT : éviter les formes complexes sinon les décomposer en éléments de formes sensiblement rectangulaires séparés par un vide de 4cm minimum.

LES FONDATIONS : il serait souhaitable qu'une étude de sol soit réalisée, ce qui permettrait de dimensionner les fondations. Vérifier qu'une étude de sol soit réalisée, ce qui permettrait de dimensionner les fondations. Vérifier que les fondations ont été ancrées dans le sol et liées par un chaînage et qu'il y a une continuité entre la fondation et le reste de la construction.

LE CORPS DU BATIMENT : vérifier que les chaînages horizontaux et verticaux sont prévus ou réalisés et qu'il existe des chaînages d'encadrement des ouvertures (portes et fenêtres) : selon leur dimensions, ils seront reliés aux autres chaînages.

Les cloisons intérieures en maçonnerie doivent comporter des chaînages à chaque extrémité, même dans le cas où elles comportent un bord libre.

Pour les planchers, vérifier les ancrages et appuis des poutrelles et pré-dalles et leur liaison au chaînage horizontal.

Les charpentes doivent être efficacement contreventées pour assurer leur rigidité.

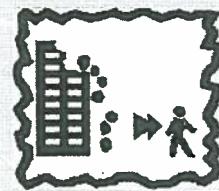


Préparez-vous à l'effacement

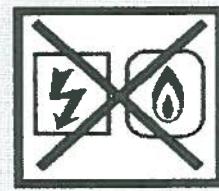
- ✓ Informez-vous sur le risque et sur les consignes de sauvegarde.
- ✓ Privilégiez les constructions parasismiques.
- ✓ Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- ✓ Fixez les appareils et les meubles lourds.
- ✓ Repérez un endroit pouvant servir d'abri.



Abritez-vous
sous un meuble



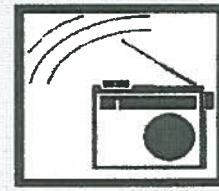
Eloignez-vous
des bâtiments



Coupez l'électricité
et le gaz



Evacuez les bâtiments



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Si vous êtes à l'intérieur :

- ✓ Ne fuyez pas pendant les premières secousses.
- ✓ Mettez-vous à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles solides, pour vous protéger des chutes d'objets.
- ✓ Eloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'extérieur :

- ✓ Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques).
- ✓ A défaut, abritez-vous sous un porche.

Si vous êtes en voiture :

- ✓ Arrêtez-vous si possible à distance de toute construction et de fils électriques.
- ✓ Ne descendez pas avant la fin des premières secousses.

Ne paniquez pas.

- ✓ Evacuez le plus rapidement possible les lieux, emportez vos papiers d'identité, votre radio à pile, une lampe de poche et des piles de rechange, des vêtements chauds et vos médicaments et d'un peu d'argent.
- ✓ Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.
- ✓ Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- ✓ Ne fumez pas et ne provoquez ni flamme ni étincelle, pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie.
- ✓ En cas de fuite de gaz, ouvrez portes et fenêtres et prévenez les services de secours.
- ✓ Ecoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- ✓ Ne prenez pas l'ascenseur.

LES RISQUES NUCLEAIRES

Qu'est-ce que le risque nucléaire ?

Le risque nucléaire résulte de la possibilité d'apparition d'un événement accidentel sur une installation importante de l'industrie nucléaire. Ce type d'évènement est susceptible d'entraîner une émission intense de rayonnements nocifs ou la dispersion en abondance de substances radioactives dans l'environnement.

L'accident nucléaire susceptible de provoquer les plus graves conséquences est la fusion du cœur d'un réacteur nucléaire ou la perte de confinement d'éléments radioactifs (type TCHERNOBYL).

Il n'y a jamais eu, en France, d'accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population.

La probabilité pour qu'un accident nucléaire se produise est faible. Toutefois le risque nul n'existant pas, il faut faire en sorte de s'en prémunir.

Quels sont les risques pour l'individu ?

En cas d'accident majeur, les risques sont de deux ordres :

- risques d'irradiation par une sources radioactive : en France, ce risque ne concerne que le personnel de la centrale ou des établissements industriels nucléaires.
- risque de contamination par des poussières radioactives dans l'air respiré (nuage) ou le sol (aliment frais, objets ...)

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive...). On se protège de l'irradiation par des écrans (plomb, métal) et de la contamination par le confinement.



La centrale nucléaire du Bugey est implantée au cœur de la région du Bugey, sur la commune de Saint-Vulbas (Ain), à 19 km de Ambérieu-en-Bugey et à 35 km à l'Est de Lyon. Le site nucléaire occupe une superficie de 100 hectares sur la rive droite du Rhône.

Environ 1 200 personnes travaillent sur le site.

Quatre réacteurs de la filière des réacteurs à eau pressurisée (REP) fonctionnent à une puissance nominale unitaire d'environ 900 mégawatts électriques. Les réacteurs sont refroidis par l'eau du Rhône : directement en ce qui concerne les unités n°2 et 3 (puissance unitaire de 925 MW), alors que les unités n°4 et 5

(puissance unitaire de 905 MW) sont refroidies par 2 tours aéroréfrigérantes de 128 mètres de hauteur.



Cette production représente environ 40% de la consommation électrique en région Rhône-Alpes

La première unité n°1, de filière UNGG, (Uranium Naturel Graphite Gaz) est arrêtée depuis 1994 et est en cours de démantèlement.

Une zone horticole est implantée en aval du site du Bugey. Elle est approvisionnée en eau tiède prélevée sur les circuits de refroidissement des unités 4 et 5, avant passage dans les aéroréfrigérants. En période froide, la température de l'eau fournie est de 24°C.

Les consignes de sécurité

Avant

- ✓ Informez-vous en Mairie sur les risques et les consignes de mise à l'abri.
- ✓ Avez à disposition un poste de radio à piles.

La Mairie détient un lot suffisant de comprimés d'iode qui serait distribué en cas de besoins.

En cas d'alerte

- ✓ Rejoignez le bâtiment clos le plus proche, fermez et calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ✓ Isoluez-vous, si possible dans une seule pièce, avec une réserve d'eau et un poste de radio. Ecoutez la radio, des informations vous seront régulièrement communiquées par les pouvoirs publics.
- ✓ Si vous étiez à l'extérieur et si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, enlevez vos vêtements à l'entrée du bâtiment et mettez-les dans un sac plastique puis douchez-vous et changez-vous avec des vêtements propres.
- ✓ Ne fumez pas.
- ✓ Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille. Ils sont eux aussi protégés.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.
- ✓ Ne téléphonez pas, laissez le réseau libre pour les services secours.
- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des pouvoirs publics.

En cas d'évacuation

- ✓ Coupez l'eau, l'électricité, le gaz et fermez votre porte à clef.
- ✓ Prenez un sac avec vos papiers d'identité, vos médicaments, des vêtements chauds et de l'argent et évacuez immédiatement.
- ✓ Si vous avez un véhicule, suivez les consignes et rejoignez le lieu prévu pour subir un contrôle médical.
- ✓ Si vous n'avez pas de véhicule personnel, rejoignez le lieu de regroupement prévu par la Mairie à partir duquel vous serez pris en charge.
- ✓ Si vous ne pouvez pas vous déplacer, contacter la Mairie pour être pris en charge à votre domicile.
- ✓ N'absorbez les comprimés d'iode distribués que sur ordre des autorités.

A la fin de l'alerte

- ✓ Agissez conformément aux consignes des pouvoirs publics.
- ✓ A l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau, qui ont pu être contaminés.

La fin de l'alerte permet le retour de la population à la vie normale.

Elle peut-être assortie de recommandations du Préfet pour la consommation des denrées alimentaires qui auraient été exposées à des rejets chimiques ou radioactifs.



LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS OU LES RISQUES INDUSTRIELS

Qu'est-ce que le risque industriel ?

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers en fonction de la nature, de la quantité et du danger des produits (directives SEVESO I et II).

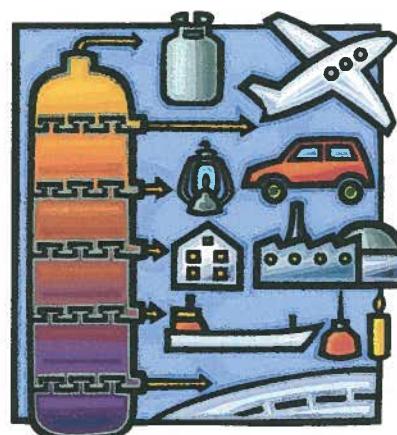
Quels sont les risques pour l'individu ?

L'incendie : par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie.

L'explosion : par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc

La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.



Les consignes de sécurité

Avant

- ✓ Si vous habitez près d'une installation industrielle, informez-vous en Mairie sur les risques et les consignes de mise à l'abri (plaquettes d'information, PPI de l'entreprise, etc.).
- ✓ Apprenez à reconnaître le signal d'alerte.

En alerte

- ✓ Arrêtez toute activité.
- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche, un mouchoir sur la bouche et sur le nez (si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent).
- ✓ Fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation. Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- ✓ Écoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- ✓ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- ✓ En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous. En cas de brûlures, douchez-vous abondamment et présentez-vous à un médecin dès la fin de l'alerte.
- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation (dans ce cas, munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent).

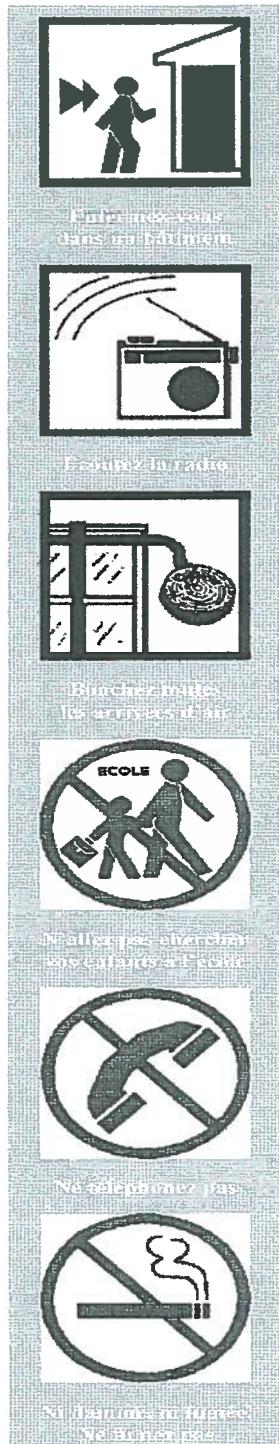
En cas d'évacuation

Il est possible que l'évacuation sectorielle et temporaire soit décidée par le responsable des secours. Vous en serez informé par la radio ou autre moyen.

- ✓ Restez calme.
- ✓ Munissez-vous de vos papiers, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables et d'argent.
- ✓ Coupez l'eau, le gaz, l'électricité de votre domicile.
- ✓ Regagnez le point de rassemblement qui vous sera précisé.

Après

- ✓ Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.
- ✓ Respectez les consignes qui vous seraient données par les autorités.



LES RISQUES DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ?

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses appelé aussi TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire ou fluviale), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc ...). Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

Quels sont les risques pour la population ?

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers sont :

L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc,

L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec les risques de brûlures et d'asphyxie,

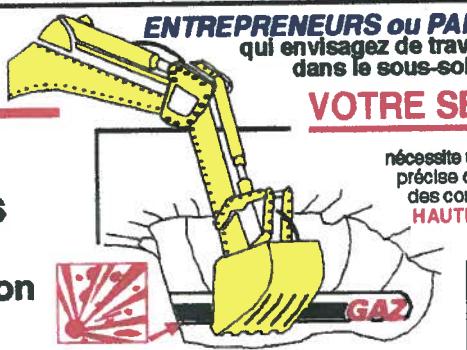
La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par digestion ou par contact et des risques pour l'environnement (animaux et végétaux) du fait de la pollution du sol ou de l'eau.

Ces manifestations peuvent être associées.

Zones d'implantation d'ouvrages de transport de GAZ NATUREL (Arrêté du 16 Novembre 1994, application du décret du 14 Octobre 1991)

ENTREPRENEURS ou PARTICULIERS
qui envisagez de travailler
dans le sous-sol

VOTRE SECURITE



nécessite une connaissance
précise de l'implantation
des conduites de gaz
HAUTE PRESSION

Pour les connaître vous devez prévenir :

GAZ DE FRANCE - REGION CENTRE-EST
Exploitation d'ETREZ 01340 MONTREVEL-en-Bresse

Tél. 74 25 69 31

En précisant votre projet sur le formulaire
prévu par la réglementation, disponible en mairie, et intitulé:
**DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT
DE TRAVAUX**

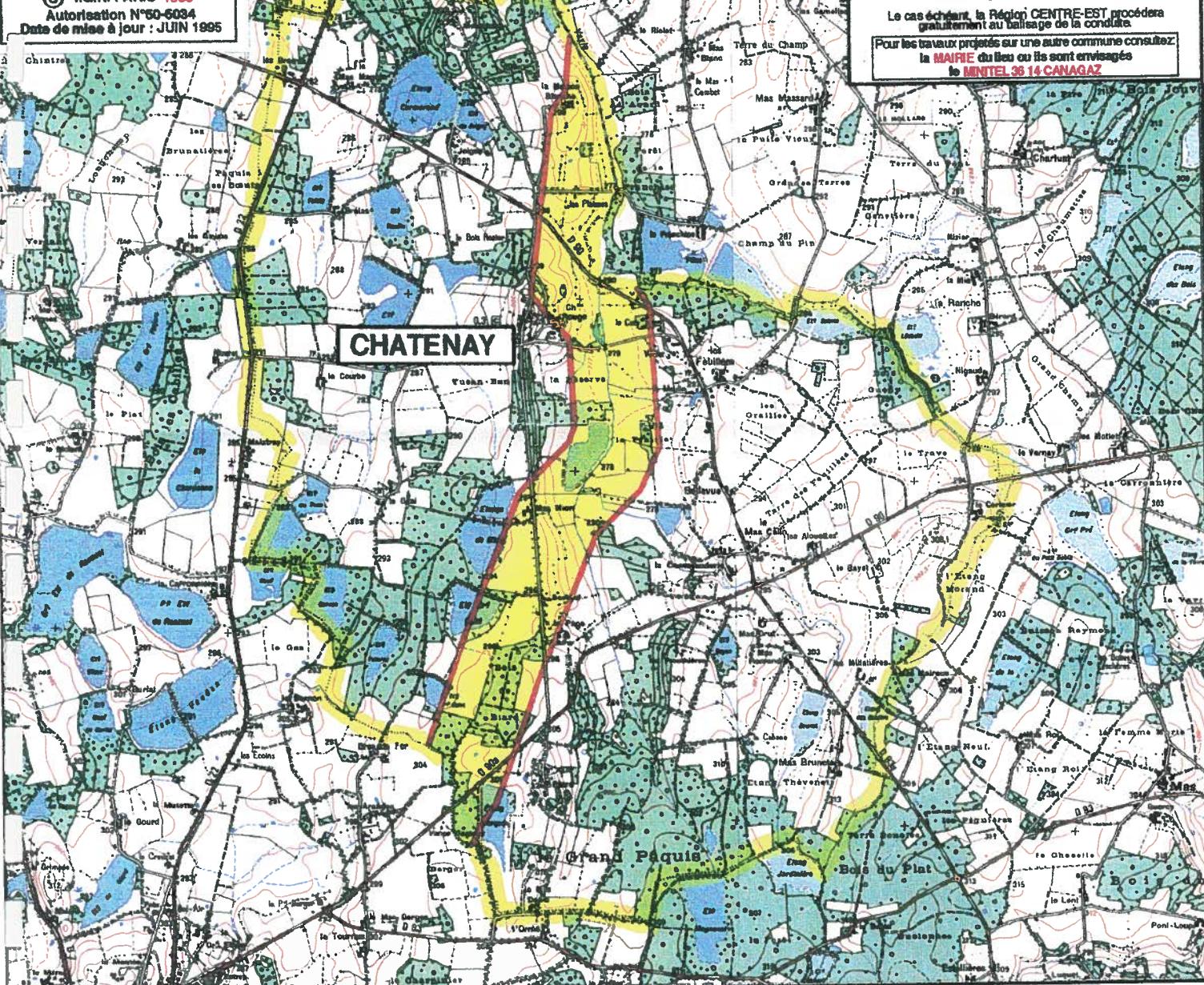
Le cas échéant, la Région CENTRE-EST procédera
gratuitement au balisage de la conduite.

Pour les travaux projetés sur une autre commune consultez:
la **MAIRIE** du lieu où ils sont envisagés
le **MINTEL** 36 14 CANAGAZ

COMMUNE : CHATENAY

DEPARTEMENT : AIN

les I.G.N. 1/25000 : 3130 Est /Ouest
© I.G.N. PARIS 1985
Autorisation N°60-6034
Date de mise à jour : JUIN 1995



Les consignes de sécurité

Avant

- ✓ Informez-vous en Mairie sur les risques et les consignes de mise à l'abri.

Pendant

Si vous êtes témoin de l'accident :

- ✓ Arrêtez toute activité et prévenez les Services de Secours en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et les numéros du produit visibles sur le panneau orange.
- ✓ Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.
- ✓ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres (si possible dans une direction différente des fumées dégagées) et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous entendez la sirène :

- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ✓ Eloignez-vous des portes et fenêtres.
- ✓ Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- ✓ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- ✓ Ecoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- ✓ En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous.
- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Si l'ordre d'évacuation est lancé :

- ✓ Munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent.
- ✓ Suivez strictement les consignes données par radio et les véhicules munis de haut-parleur.
- ✓ Coupez le gaz et l'électricité.
- ✓ Fermez à clé les portes extérieures.
- ✓ Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

Après

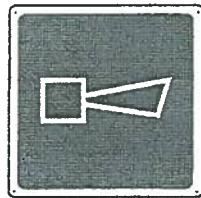
- ✓ Respectez les consignes qui vous seraient données par les Services de Secours.
- ✓ Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.



DOCUMENT A CONSERVER !!!

Gardez ce document de manière à pouvoir le retrouver rapidement en cas de besoin.

L'alerte



Elle est donnée par les services de secours ou la Mairie. En cas de danger imminent, l'alerte est donnée par une sirène au son modulé, montant et descendant. Ce signal dure 3 fois une minute espacée de 5 secondes.

NB : l'alerte donnée sera différente en cas de rupture de barrage, ou sera caractérisée par les cloches de l'Eglise sonnant de manière ininterrompue.



Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un local fermé, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin de l'alerte

La fin de l'alerte est donnée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes.

30 secondes

Pour les assurances

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances.

Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance (Art.L1251 à L1256 du Code des Assurances).

Mettez de coté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.